

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le 13 MARS 2019

Arrêté n° 19 - 073

portant inscription au titre des monuments historiques
du monument à la gloire du service de santé militaire situé à LYON 8e (Métropole de Lyon)

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 11 décembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que le monument à la gloire du Service de santé militaire situé à l'angle du boulevard Jean XXIII et de l'avenue des Frères Lumière à Lyon 8e (Métropole de Lyon) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison du caractère unique de son iconographie, de sa monumentalité, de la technique utilisée et de la qualité de sa réalisation.

arrête :

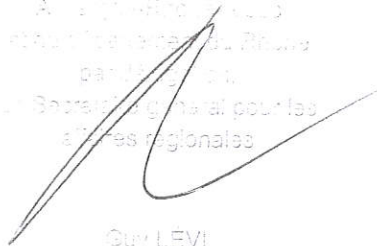
Article 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques le monument à la gloire du service de santé militaire situé à l'angle du boulevard Jean XXIII et de l'avenue des Frères Lumière à LYON (non cadastré) avec son podium, et appartenant à la METROPOLE DE LYON (SIREN 200 046 977).

Article 2 : le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Pascal MAILHOS

P
Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
et du Territoire de la Région
paritaire de la Région
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales



Guy LÉVI

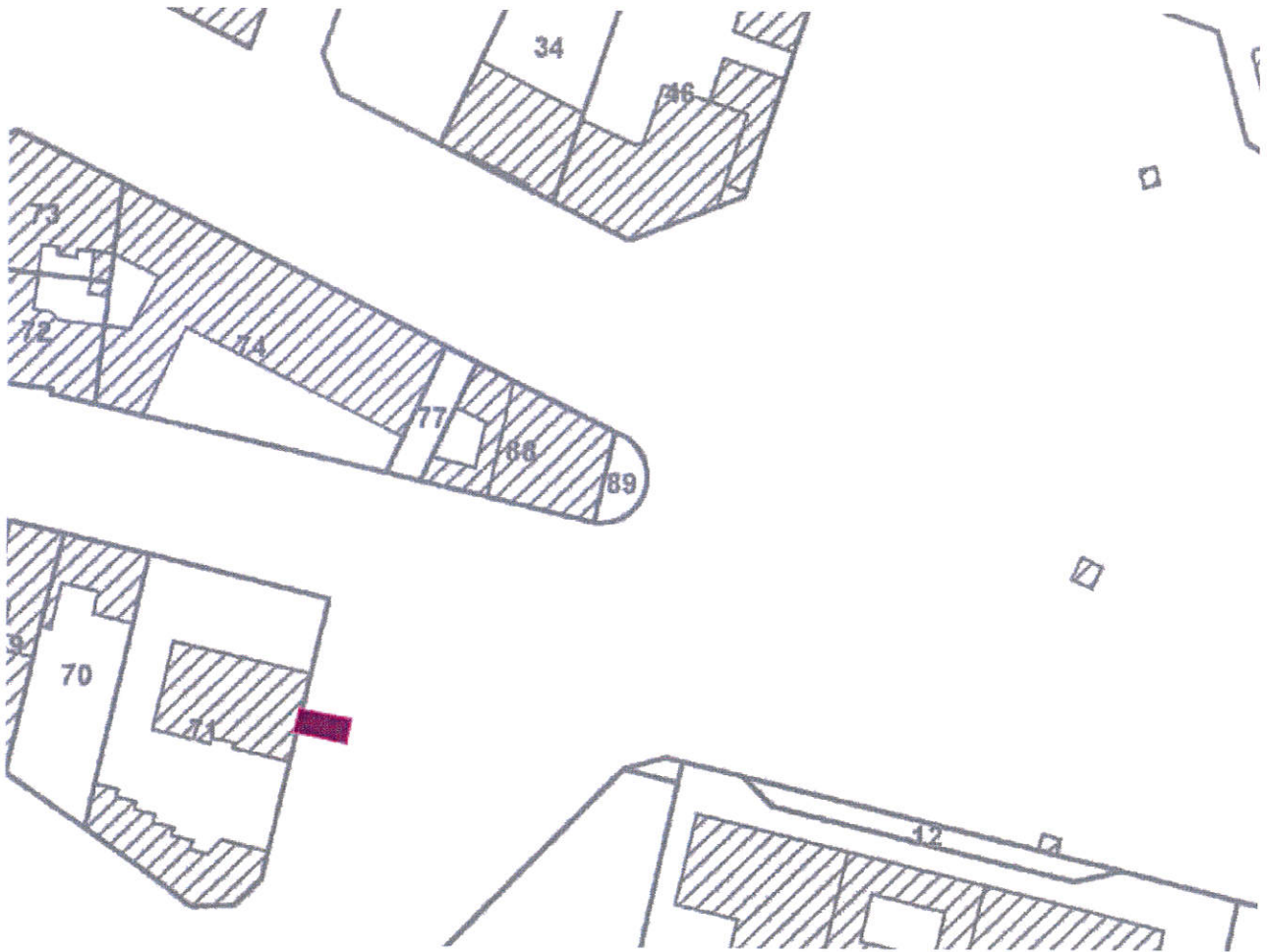
P.J. : 1 plan

LYON 8e (69)

monument aux morts bd Jean XXIII

Vu pour être annexé à l'arrêté n°

du 13 Mars 2019 19 - 073



Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département de Rhône
Le Secrétaire
affaires pour les

Guy LÉVI